



**Etude de diagnostic d'une station autonome d'adduction d'eau potable,
Luang Prabang, Laos**

Termes de référence

1. Contexte du travail accompli

Le Laos compte environ 8 millions d'habitants et dispose d'abondantes ressources en eau, réparties sur 62 bassins fluviaux. L'eau joue un rôle central dans le développement du pays, aussi bien pour l'approvisionnement en eau potable que pour l'irrigation, la production hydroélectrique ou les activités d'élevage et de pêche. Cependant, avec 70 % du territoire composé de montagnes et de hauts plateaux, le déploiement d'infrastructures traditionnelles d'approvisionnement en eau et d'assainissement se heurte à des contraintes géographiques majeures. Les autorités ont donc fait le choix de privilégier des approches décentralisées et autonomes, conformément au modèle de développement arrêté au niveau national. Si 85 % de la population a aujourd'hui accès à une source d'eau améliorée et 80 % à des installations d'assainissement améliorées, des disparités importantes persistent entre zones urbaines et rurales.

Deuxième ville du Laos avec 98 000 habitants, Luang Prabang s'étend sur 210 km². Si l'ensemble des villages urbains bénéficient d'un accès à l'eau potable, seuls 11 des 50 villages ruraux sont raccordés à un réseau. Membre de l'AIMF depuis 2018, la Municipalité de Luang Prabang s'est engagé, sur le modèle de Vientiane, dans un premier projet de station autonome d'eau potable, avec le soutien de l'AIMF, de la Région Wallonie-Bruxelles et de l'Union Européenne.

La station de traitement de Kokvan, d'une capacité nominale de 500 m³/jour, a été inaugurée en octobre 2025 et dessert trois villages, soit environ 330 ménages. Suite à cette première phase conclusive, la Municipalité de Luang Prabang sollicite désormais l'appui de l'AIMF pour une deuxième phase, visant à étendre le réseau de distribution aux villages de Densavang, Bohee et Pakpa. Cette extension permettrait de desservir 299 ménages supplémentaires. Cette deuxième phase est également soutenue dans le cadre du partenariat stratégique entre UE et AIMF.

Une évaluation et capitalisation finale du projet seront conduites à la fin des activités, courant 2028.

2. La commande

L'AIMF recherche une équipe de consultant.e.s pour la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement actuel de la station et de la confirmation des besoins pour la 2e phase du projet de Kokvan, comprenant l'établissement d'une grille d'analyse sexo-spécifique à suivre pour le monitoring des impacts du projet.

3. Présentation du projet

1. Objectifs :

Les objectifs globaux des projets (ce à quoi le projet contribue) :

1. **Amélioration de l'accès à l'eau potable** en milieu rural.
2. **Amélioration des conditions de vie des ménages** résidant dans les zones cibles, se traduisant par une réduction des dépenses liées à l'approvisionnement en eau et les conséquences d'une consommation d'eau non traitée.
3. **Le renforcement des capacités des pouvoirs publics locaux**, en termes de maîtrise d'ouvrage, de compétences techniques, d'ingénierie de projet.
4. **Appui aux stratégies nationales et internationales** : les efforts des autorités locales, provinciales et nationales sont soutenues pour l'atteinte des objectifs stratégiques ainsi que

des Objectifs de Développement Durable (ODD 6) en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Les objectifs spécifiques :

1. **Production d'eau potable** : construction de forages, installations de traitement de l'eau, réservoirs.
2. **Distribution de l'eau potable** : construction de canalisations principales et secondaires, raccordement de particuliers et installation des compteurs.
3. **Gestion inclusive des services d'eau potable** : associations villageoises et d'usagers, représentation des groupements de femmes et de jeunes.
4. **Développement d'un service d'exploitation pérenne** grâce à l'appui des autorités locales

2. Activités

Les principales activités du projet se répartissent en trois volets, qui sont néanmoins connectés et interdépendants :

1. Gouvernance et pilotage du projet

- **Comités de pilotage** : Tenue du comité de pilotage inaugural pour confirmer les instances de gouvernance et le suivi opérationnel ; Organisation d'un comité de pilotage (COFIL) semestriel pour assurer le monitoring et la régulation du projet.

2. Études, foncier et travaux (Infrastructure)

- **Réalisation des études détaillées de conception des infrastructures** : confirmation du cout total des infrastructures et confirmation des plans sur site, etc.
- **Passation de marchés** : Lancement des procédures de passation de marchés, conformément aux réglementations en vigueur, pour : 1) l'étude de l'extension du réseau ; 2) les travaux de réalisation du réseau.
- **Sécurisation foncière** : Réalisation des procédures de sécurisation ou de rétrocession du foncier nécessaire à la construction du réseau.
- **Construction des infrastructures** : Exécution des travaux de construction : stations d'épuration, stations de pompage, châteaux d'eau et réseaux de distribution.
- **Connexion des ménages au réseau** : mise en place d'un fonds de solidarité pour aider les ménages les plus en difficulté à financer leur connexion.

3. Accompagnement social, échange et capitalisation

- **Raccordements** : Connexion des ménages au réseau et mise en place d'un fonds de solidarité pour accompagner les foyers les plus vulnérables dans le financement de leur branchement.
- **Échanges d'expériences** : Voyage d'étude de l'équipe projet de Luang Prabang auprès de la municipalité de Vientiane.
- **Capitalisation** : Organisation d'une Journée de dialogue national sur les systèmes décentralisés d'adduction d'eau potable et la préservation de la ressource eau via la gestion intégrée de la ressource.

4. Objectifs de la mission de diagnostic de la phase 2 du projet de Kokvan

1. Objectif de l'étude d'évaluation :

- Etudier la situation actuelle des ménages et évaluer les changements encourus depuis la construction de la station.

- Développer une grille d'analyse et indicateurs sexospécifiques pour évaluer l'impact spécifique du projet sur les femmes et les filles. Ce diagnostic initial constituera la base du système de suivi-monitoring (baseline study).
- Vérification la pertinence des investissements proposés pour la 2^e phase du projet de Kokvan, Luang Prabang, intégrant notamment la question de la durabilité financière de l'infrastructure. Les recommandations seront prises en compte pour la réalisation de la phase 2.

2. Méthodologie de l'étude :

- Revue documentaire (cadre de rendement et autres documents supports) ;
- Rencontre avec les partenaires, bénéficiaires, usagers, et acteurs impliqués;
- Collecte de données primaires et secondaires sur le terrain.

3. Les résultats attendus

- Rapport comprenant les résultats des enquêtes, la grille d'analyse et les conseils pour la durabilité technique et organisationnelle de l'infrastructure.

4. Temps de travail estimé : 6 jours

- 1 jour : prise de connaissance du projet et réunion de lancement à Luang Prabang ;
- 3 jours : échanges avec les acteurs impliqués au niveau local et international ; travail de terrain
- 1.5 jours : version préliminaire de l'étude et présentation pour retours et discussion
- 0.5 jour : finalisation de l'étude.

5. Calendrier d'exécution prévisionnel

- Lancement prévisionnel de l'étude : mi-juillet
- Collecte et analyse de données : mi-juillet à début aout
- Remise du rapport prévisionnel : début aout
- Finalisation de l'étude : fin aout

5. Livrables et modalités de restitution des résultats

Les rapports suivants seront produits, en français et lao :

	LIVRABLES	Date de réception prévisionnelle
Etude de diagnostic pour le lancement de la phase 2 du projet de Kokvan		
1	Rapport préliminaire	7 aout
2	Rapport final	28 aout

6. Calendrier d'exécution global des études d'impact et d'évaluation

La durée indicative totale de la mission d'évaluation du projet est fixée à 6 jours maximum, réparties sur une période de deux mois. La tenue prévisionnelle de l'étude est de Juillet à Aout 2026.

Le programme détaillé de la mission sera établi en concertation avec la Ville de Luang Prabang et les partenaires du projet (AIMF et partenaires internationaux : Agence de l'Eau Rhin-Meuse et Délégation de l'Union Européenne au Laos) avant le démarrage de la mission.

7. Profils attendus des expert.e.s

Pour conduire cette mission, l'AIMF recherche un ou une consultant.e national.e. Les qualités suivantes sont attendues:

- Diplôme d'études supérieures dans le domaine la gestion des ressources en eaux, en urbanisme et/ou en sciences de l'environnement et/ou en sociologie.
- Expertise en politiques territoriales, collectivités locales et projet de développement international ; expertise en gestion de l'eau potable, ingénierie hydraulique.
- Connaissance approfondie et expérience dans la mise en œuvre de projets opérationnels « accès à l'eau potable ».
- Compétence et expériences professionnelles dans les pays en développement, tout particulièrement au Laos.

8. Offre et procédure de sélection

Ces termes de référence sont publiés le 3 juillet 2026 via le site internet de l'AIMF ainsi que les plateformes de diffusion privilégiées par la Ville de Luang Prabang.

La date de soumission des propositions est le 17 juillet 2026. Elles devront être adressées à a.ardesi@aimf.asso.fr, emilie.ppch.aimf@gmail.com et atlsengsoulith@gmail.com.

Les expert.e.s devront produire les documents suivants :

- Une note de compréhension de la mission et de la méthodologie proposée pour y répondre, ainsi que les références et expériences similaires,
- Un calendrier prévisionnel de réalisation de la mission,
- Une proposition financière détaillée ; faisant notamment apparaître les frais liés à la traduction des rapports dans les langues requises.

Les offres reçues seront analysées selon les critères de l'AIMF prenant en compte la pertinence technique, l'expérience sectorielle et géographique ainsi que l'acceptabilité financière. Des entretiens pourront être organisés à l'issue de l'analyse des offres pour clarifier certains points si besoin.

9. Budget et modalités de paiement

Le budget prévu pour cette prestation est de 3 000 USD d'honoraires.

Les frais de mission seront pris en charge par l'AIMF. Un budget prévisionnel de frais de mission est à inclure en parallèle à l'offre financière.

L'expertise sera contractualisée avec l'AIMF en France. Une avance de 30% maximum pourra être effectuée. Les paiements seront effectués par virement bancaire depuis la France et pourront être effectués en euros ou en dollars américains. Les frais de virement seront à la charge du/des comptes bancaires récipiendaires.